

# APLA CONDITIONS GÉNÉRALES ACCUEILS

## PASSERELLE et JEUNESSE 2018-2019

### COMMUNES AUX ACCUEILS

#### 1. IMPLANTATION DES ACCUEILS

L'Espace jeunesse est implanté 13 rue Simone Veil, 49480 Verrières-en-Anjou.

Contact : APLA, 21 place de l'Echanson, 49112 Pellouailles Les Vignes, commune déléguée de Verrières-en-Anjou.

Tél : 02 41 76 19 15

Mail : [accueil@asso-apla.fr](mailto:accueil@asso-apla.fr)

[www.asso-apla.fr](http://www.asso-apla.fr)

Tél de l'accueil l'Espace Jeunesse  
02 41 25 10 74

#### 2. INSCRIPTIONS

L'inscription à l'Espace Jeunesse implique l'acceptation des conditions générales ci-après.

##### a. Conditions

Les jeunes peuvent être accueillis dès leur scolarisation au collège sur la jeunesse.

L'inscription préalable par écrit (et non par téléphone) est obligatoire en complétant le dossier administratif annuel (Disponible sur le blog : [www.asso-apla.fr](http://www.asso-apla.fr), sur demande par mail à [accueil@asso-apla.fr](mailto:accueil@asso-apla.fr) ou à retirer au siège de l'APLA)

##### b. Inscription annuelle

Un dossier administratif annuel, valable du 1<sup>er</sup> juillet année n jusqu'au 30 juin année n+1, complet et dûment rempli, sera nécessaire :

- Dossier enfant signé
- Règlement de la cotisation familiale annuelle
- Attestation du quotient familial
- Attestation de la responsabilité civile de l'enfant

Nb : il s'agit du dossier élaboré pour les activités d'été.

Toutefois, vous devez signaler tout changement d'informations portées sur ces fiches.

Le dossier administratif sera complété pour chaque nouvelle présence par :

le bulletin d'inscription

##### c. Partenariat CAF

La CAF participe financièrement au fonctionnement de l'accueil de Loisirs. Par l'acceptation de la famille (cf dossier enfant/famille) l'APLA utilise l'appliquetif Consultation des Données Allocataire pour connaître leur Quotient Familial via le compte Cdap.

Les familles ont l'obligation d'informer les services de la CAF et l'APLA de tout changement de situation pour l'actualisation du Quotient Familial.

#### 3. SORTIE ET ACCOMPAGNEMENT

Un jeune est autorisé à partir seul sauf demande écrite par les parents ou responsable précisant les personnes autorisées à venir récupérer le jeune.

#### 4. SANTE

Toute prise de médicament devra obligatoirement être accompagnée de son ordonnance. Les médicaments et l'ordonnance devront être remis à la personne responsable de l'accueil.

### ACCUEILS DE LOISIRS MERCREDIS JEUNESSE 12-17 ANS

#### 1. INSCRIPTIONS

##### a. Lieux, horaires et délais

Les inscriptions pour le mercredi qui suit sont possibles :

- Par messagerie électronique : [accueil@asso-apla.fr](mailto:accueil@asso-apla.fr) jusqu'au samedi 12 heures
- A l'Espace Jeunesse le mercredi de 16h à 18h.

Après le samedi 12 heures, pour le mercredi qui suit ce sera en fonction du nombre de places restantes et uniquement :

- Par messagerie électronique : [accueil@asso-apla.fr](mailto:accueil@asso-apla.fr)

##### b. Paiement

Le paiement se fait à réception de la facture chaque fin de mois

#### 2. DESISTEMENT

Tout désistement se fera par écrit daté en respectant les délais ci-dessous :

- Par courrier à remettre à l'APLA avant le vendredi 12 heures.
- Par messagerie électronique : [accueil@asso-apla.fr](mailto:accueil@asso-apla.fr) jusqu'au samedi 12 heures

Passé ces délais, les absences aux activités ne feront l'objet d'aucune compensation, avoir ou remboursement.

##### Cas particuliers :

Les journées d'absence feront l'objet d'un avoir uniquement que dans certains cas et sur présentation d'un certificat (médical, d'hospitalisation, de décès).

#### 3. HORAIRES DES ACCUEILS DE LOISIRS

Les horaires d'ouverture de l'Espace Jeunesse sont disponibles sur le Magazine des Loisirs édité entre chaque vacances scolaires.

Pour l'accueil libre de 16h à 18h, seule une demande écrite par les parents ou responsable précisant les horaires de départ enlèvera se caractère libre.

### ACCUEILS DE LOISIRS VACANCES JEUNESSE 12-17 ANS

#### 1. INSCRIPTIONS

##### a. Lieux, horaires et délais

Les inscriptions se feront sur remise en main propre du dossier administratif et du bulletin d'inscription.

Les inscriptions sont possibles suivant les dates et horaires indiqués dans les supports de communication (plaquette, affichage et blog [www.asso-apla.fr](http://www.asso-apla.fr)) pour chaque période de vacances.

Au-delà de ces dates, ce sera uniquement en fonction du nombre de places restantes jusqu'au matin même.

##### b. Paiement

Le paiement se fera à l'inscription sauf pour les paiements par prélèvements qui se feront à la fin de chaque période de vacances.

#### 2. DESISTEMENT

Tout désistement se fera par écrit daté en respectant les dates et horaires indiqués dans les supports de communications (plaquette, affichage et blog [www.asso-apla.fr](http://www.asso-apla.fr))

- Par courrier à remettre à l'APLA ou en main propre à l'Espace Jeunesse
- Par messagerie électronique : [accueil@asso-apla.fr](mailto:accueil@asso-apla.fr)

Tout désistement respectant ces délais fera l'objet d'un avoir.

Passé ces délais, les absences aux activités ne feront l'objet d'aucune compensation, avoir ou remboursement.

##### Cas particuliers :

Les journées d'absence feront l'objet d'un avoir uniquement que dans certains cas et sur présentation d'un certificat (médical, d'hospitalisation, de décès).

#### 3. HORAIRES DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

Les horaires de fonctionnement sont indiqués pour chaque période de vacances et en fonction de la programmation dans les supports de communication (plaquette, affichage, blog [www.asso-apla.fr](http://www.asso-apla.fr)). La présence du début de l'activité jusqu'à la fin est exigée.

Pour l'accueil libre de 16h à 18h, seule une demande écrite par les parents ou responsable précisant les horaires de départ enlèvera se caractère libre.